

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS MINIERS ET NORDIQUES ET DE
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de mine de fer du lac Bloom - Augmentation de la
capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers
sur le territoire de la municipalité régionale de comté de
Caniapiscau
par Mineraï de fer Québec**

Dossier 3211-16-011

Le 11 juin 2020

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom par Minerai de fer Québec est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information et de consultation publiques.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2012-08-16	Réception de l'avis de projet
2012-08-23	Délivrance de la directive ministérielle
2014-02-28	Réception de l'étude d'impact
2014-08-25	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2019-09-09	Réception de la mise à jour de l'étude d'impact
2019-09-12	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2019-10-29	Transmission à l'initiateur de projet du second document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2020-04-23	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2020-06-05	Transmission à l'initiateur d'une demande d'engagement
2020-06-05	Réception de la lettre d'engagement de l'initiateur

2. DESCRIPTION DU PROJET

La mine de fer du lac Bloom exploitée par Minerai de fer Québec (MFQ) est localisée sur la Côte-Nord, à 13 km à l'ouest de la municipalité de Fermont et à 10 km de la mine du Mont-Wright. Le projet déposé porte sur l'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et des stériles

miniers provenant de l'exploitation de la mine de fer du lac Bloom. Compte tenu de l'augmentation du volume de résidus et de stériles due à l'accroissement des réserves exploitables et à l'extension autorisée de la fosse le 13 juin 2012, il est devenu primordial pour l'initiateur d'augmenter la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers autour des installations minières afin de poursuivre l'exploitation de la mine.

Les enjeux du projet portent principalement sur l'empiètement dans des milieux hydriques (lacs et cours d'eau) ainsi que sur la gestion de l'eau issue de l'agrandissement des surfaces nécessaires à la gestion des résidus miniers.

Les éléments constituant le projet devant être autorisé sont les suivants :

- Augmentation de la capacité d'entreposage de la halde à stériles Triangle;
- Aménagement de la halde à stériles sud-ouest;
- Aménagement de la halde sud et de ses infrastructures de gestion de l'eau;
- Extension de la fosse afin d'y aménager les rampes de sortie vers le sud de la mine;
- Aménagement du parc à résidus grossiers HPA-Nord;
- Aménagement du bassin HPA-Ouest;
- Augmentation de la capacité de l'usine de traitement d'eau (UTE) de surface.

Les agrandissements du parc à résidus et des haldes à stériles sont prévus sur des terrains de tenure publique couverts soit par le bail minier de MFQ, soit par des claims appartenant à MFQ qui seront transformés en bail de surface. Selon l'échéancier de projet, il est envisagé que l'initiateur de projet débute les travaux de construction des nouvelles infrastructures en 2021.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction des eaux usées;
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction de l'expertise hydrique et atmosphérique;
- la Direction de la qualité de l'air et du climat;
- la Direction de la qualité des milieux aquatiques ;
- la Direction de la sécurité des barrages;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique;

- le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Conseil exécutif.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CLIFF – SEC MINE DE FER DU LAC BLOOM. *Augmentation des surfaces nécessaires pour entreposer les résidus et stériles à la mine de fer du lac Bloom – Avis de projet*, par Génivar, juillet 2012, 45 pages et 2 annexes.
- CLIFF – SEC MINE DE FER DU LAC BLOOM. *Augmentation de la capacité de stockage des résidus et stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom – Étude d'impact sur l'environnement. Rapport principal*, par WSP Canada, février 2014, 655 pages.
- CLIFF – SEC MINE DE FER DU LAC BLOOM. *Augmentation de la capacité de stockage des résidus et stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom – Étude d'impact sur l'environnement. Volume 2 – Annexes*, par WSP Canada, février 2014, 850 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 1: Rapport principal*, par WSP Canada, août 2019, 620 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 2a: Rapports sectoriels*, par WSP Canada, août 2019, 800 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 2b: Rapports sectoriels*, par WSP Canada, août 2019, 694 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 3a : Annexes 1 à 3*, par WSP Canada, août 2019, 679 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 3b: Annexes 4 à 6*, par WSP Canada, août 2019, 875 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Mise à jour – Volume 3c : Annexes 7 à 14*, par WSP Canada, août 2019, 837 pages.

- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude de rupture de digues proposées*, par WSP Canada, septembre 2019, 90 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MELCC – Partie 1*, par WSP Canada, mars 2020, 320 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers – Étude d'impact sur l'environnement, Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MELCC – Partie 2*, par WSP Canada, mars 2020, 583 pages.
- MINERAI DE FER QUÉBEC. *Lettre d'engagements et d'informations complémentaires*, 5 juin 2020, 2 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée d'août 2012.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

ORIGINAL SIGNÉ

André-Anne Gagnon, Biogiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique